

WEBINAIRE La retraite

Lundi 28 août de 9h30 à 11h30

OU

Vendredi 15 septembre de 14h00 à 16h00

Objectif : Intégrer les nouvelles dispositions liées à la réforme 2023 et perfectionner ses pratiques.

Programme :

- Les modifications concernant les cas d'ouverture de droit
 - De 62 à 64 ans pour les sédentaires
 - De 57 à 59 ans pour les actifs
 - Le remboursement des sommes versées pour le rachat d'années d'études
 - Le maintien des cas d'ouverture de droit anticipés sans conditions d'âge
 - Les modifications concernant la carrière longue et le départ anticipé au titre du handicap
 - L'impact sur le calcul de la pension
 - L'amélioration des droits au cumul d'activité
 - L'introduction de la cessation progressive d'activité

SAVE THE DATE

Public : Directeurs, Directeurs des Ressources Humaines, Agents des services RH, Membres du CSE, Représentants du personnel

Animateur : Florent LE FRAPER DU HELLEN– Consultant en droit de la fonction publique.